

DESARMEMENT-DEMOBILISATION-REINSERTION

MANDAT

Elle a pour mandat initial, d'« aider les autorités (...) maliennes à arrêter et exécuter Le paragraphe 20 (a) (ii) de la résolution 2364 (2017) du Conseil de Sécurité stipule que la Section RSS-DDR de la MINUSMA a pour mandat, entre autres, de « soutenir le cantonnement, le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés, notamment grâce à l'intégration dans les Forces de défense et de sécurité maliennes d'éléments des groupes armés signataires, à titre de mesure provisoire, dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité, en tenant compte des besoins particuliers des femmes et des enfants et, sans préjudice des plans de la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation, la réintégration et la réinsertion ».

A L'HEURE ACTUELLE LA SECTION RSS-DDR A :

- Achevé la construction de huit sites de cantonnement, avec l'appui du Fond de consolidation de la paix. Ils sont prêts à accueillir 6000 combattants (750 par sites). Il s'agit de : Fafa, Ilouk et Tabankort (région de Gao), Inagar et Tinfadimata (région de Ménaka), Ber et Likrakar (région de Tombouctou) et Tessalit (région de Kidal). Aussi la Mission a pris les dispositions idoines pour établir des mesures de sécurité autour des 8 sites de cantonnement.
- Appuyé la préparation des patrouilles mixtes par les éléments du Mécanisme Opérationnel de Coordination (MOC), en coordonnant l'enregistrement manuel des combattants en attendant le démarrage de l'enregistrement biométrique dans la base de données. Elle a tenu des séances d'information et de sensibilisation des officiers du MOC, pour la cohésion sociale et le professionnalisme.
- Sensibilisé les chefs des mouvements signataires afin d'identifier et de séparer les enfants victimes des conflits au Nord du Mali et ce, avec les experts en Droit de l'Homme, de Protection de l'Enfance et de l'UNICEF.

QUELS SONT LES GROUPES CONCERNÉS PAR LE PROCESSUS DU DDR ET D'INTÉGRATION ?

Les combattants affiliés à la Plateforme et à la CMA, qui sont les mouvements signataires de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali (APRM). Selon les termes de l'APRM, seuls les mouvements signataires adhéreront au processus de cantonnement, cependant le processus DDR est volontaire et ouvert à tout groupe et ou individu.

DÉMARRAGE ET DURÉE DU CANTONNEMENT ?

Le cantonnement des combattants commence après la réception des listes certifiées des combattants, par le CTS (Comité Technique de Sécurité). La durée sera déterminée dans le Plan National DDR à travers la Commission Nationale DDR (CNDDR) et la Commission d'Intégration (CI) qui sont déjà opérationnelles. Elle ne devrait pas excéder deux mois, même s'il reste l'installation effective des commissions régionales.

QUELLES ACTIVITÉS PENDANT ET APRÈS LE CANTONNEMENT ?

Il s'agit d'activités qui visent à aider le combattant vers son choix de réinsertion socio-économique et/ou d'intégration dans les forces de Défense et de Sécurité Maliennes/services publics. A l'issue du cantonnement, les ex-combattants ont le choix entre les deux.

QUEL EST L'APPUI DE LA SECTION RSS-DDR AUX COMMUNAUTÉS ET AUX JEUNES À RISQUES ?

Depuis 2013, la Section RSS-DDR a mis en œuvre plusieurs projets de Réduction de la Violence Communautaire (RVC) autour des sites de cantonnement, notamment dans les localités à hauts risques d'insécurité. Ces projets RVC contribuent à : l'amélioration de la sécurité communautaire ; la promotion du dialogue et de la réconciliation entre les membres des mouvements armés et d'autres membres de la communauté ; la création d'emplois temporaires au profit des communautés, réduisant ainsi le risque d'enrôlement des jeunes dans les groupes armés. À ce jour (août 2017), 55 projets RVC ont été clôturés et 34 sont en cours d'exécution dans les localités de retour des ex-combattants et les zones précaires.